

LA FEUILLE DE L'AMICALE

des ANCIENS ELEVES du GRAND BLOTTEREAU
34, chemin du Ponceau 44300 NANTES

Numéro 91

Mai 2008

1 : Les Jardins familiaux

Rédacteur : André BOSSIERE

La grande histoire des petits jardins

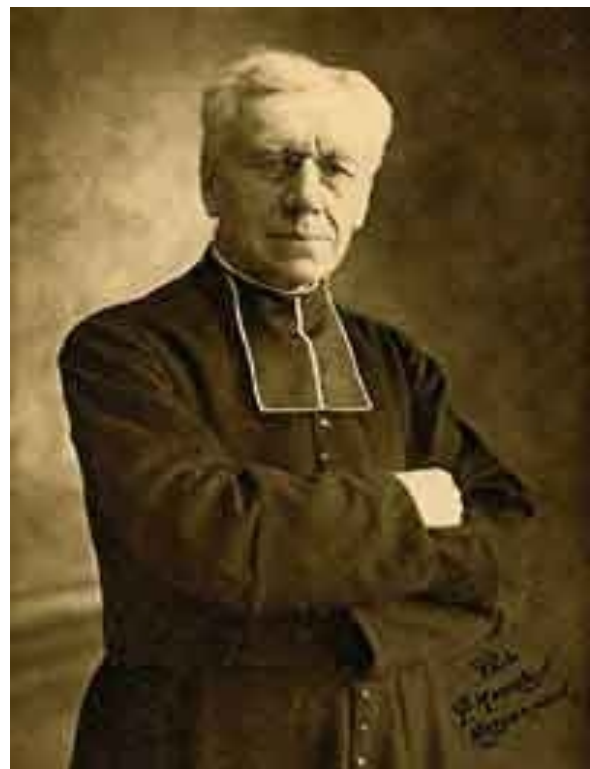
Les jardins familiaux sont nés en Allemagne au 19e siècle. Leur déclinaison en France a débuté à Saint-Etienne sous l'impulsion de l'abbé Volpette et à Sedan grâce à Madame Hervieu. A la fin du 20e siècle, l'idée a été reprise et généralisée par l'abbé Jules Lemire à Hazebrouck en Flandre Française sous le nom de "jardins ouvriers".

A l'origine, ces jardins étaient destinés à améliorer les conditions de vie des familles de conditions modestes. En accédant à une parcelle de terrain mise à disposition par les municipalités, les ouvriers pouvaient faire pousser des fruits et des légumes et ainsi mieux faire face à leurs besoins alimentaires au quotidien. En 1896 l'abbé Lemire fonda la **Ligue française du coin de terre et du foyer** pour simplifier les démarches d'attribution des parcelles et impulser un élan de création de nouvelles expériences dans toute la France. Il invente le terme Jardin ouvrier et crée le système des jardins que nous connaissons aujourd'hui.

Rapidement, l'idée fait des émules notamment en région parisienne. La demande étant croissante, les surfaces mises à disposition ont explosé.

En 1945, le mouvement des jardins ouvriers porté par les actions du Front Populaire notamment devient un

vrai succès avec plus de 250 000 jardins ouvriers en France. En 1952, les jardins ouvriers prennent officiellement le nom de "Jardins familiaux". La loi votée cette année là inscrit les jardins familiaux dans le cadre législatif du Code rural.



L'abbé Lemire : le créateur des jardins ouvriers

Né le 23 avril 1853 à Vieux - Berquin, Jules Auguste LEMIRE, ordonné prêtre en 1872, est élu député de Hazebrouck en 1893 et sera réélu jusqu'en 1928 (année de sa mort à Hazebrouck).

Il fut décoré de la Légion d'honneur.

Son œuvre est essentiellement sociale et familiale.

Parmi les grandes réformes dont il est l'instigateur, on peut citer, notamment :

- le repos hebdomadaire du dimanche,

DANS CE NUMERO

1	Les jardins familiaux
---	-----------------------

- la réglementation du travail (semaine de 60 heures),
- la journée de 11 heures,
- la réglementation du travail de nuit et du travail des femmes et des enfants,
- les allocations pour les familles d'au moins trois enfants.

Fervent défenseur de la famille, il milite pour l'épanouissement de la classe ouvrière : " La terre est le moyen, la famille est le but ".

La Ligue du coin de terre et du foyer est intimement liée aux Jardins familiaux et à leur évolution au travers des ans.

Le 12 décembre 1942, est fait part dans les présents à une réunion des structures horticoles amateurs et professionnelles nantaises de Mr Bouthillon, président de la Ligue du coin de terre et du foyer, qui démissionnera le 16 janvier 1943.

A la lecture des archives de ce qui allait devenir dans les années qui suivirent le Comité Horticole et Maraîcher ancienne dénomination du Comité des Florales – Nantes, il est fait état à maintes reprises des remises des prix aux jardins ouvriers, remise à laquelle assistait Mr le Préfet de l'époque.

Il est aussi noté le 04 février 1945 : *le vote d'une aide aux jardins familiaux sinistrés, distribution de semences potagères aux habitants de la poche de St Nazaire sont envisagés parmi d'autres actions.*

Pour l'anecdote c'est le mois suivant qu'est consigné ce qui suit :

04 mars 1945

Adoption des statuts du Comité.

Mr Larue signale qu'il est grand temps de faire une demande de salle d'Horticulture dans le centre de Nantes et de jardin école au Grand Blottereau.*

*Directeur du Service des Plantations de l'époque et président du Comité Horticole et Maraîcher

Paris et sa banlieue.

Les jardins ouvriers s'inscrivent dans la "banlieue verte ", celle des maraîchers installés à la périphérie de la capitale (Maisons-Alfort, Asnières, Ivry, Vitry, Arcueil, Suresnes). Ils constituent un lien de sociabilité, symbolisent le retour à la terre et constituent un moyen d'adaptation à un nouvel espace.

En 1904, Paris et sa banlieue comprennent seulement 48 jardins ouvriers pour 3,5 millions d'habitants. La Ligue décide donc de développer les jardins dans la capitale ; c'est la création de la Société des jardins

ouvriers de Paris et Banlieue. Cette action porte ses fruits, puisqu'en 1913, on recense 1515 jardins répartis sur 23 hectares, dont 985 en banlieue.

Les jardins sont détenus par des particuliers, des administrations, des collectivités locales. Les terrains sont donnés en location à la Ligue. Certaines municipalités financent également des groupes de jardins (par exemple, Montrouge) mais les maires socialistes et communistes rechignent à s'engager dans une opération liée aux milieux de droite.

L'implantation des jardins s'effectue dans les communes les plus ouvrières et les plus pauvres, surtout au Nord de Paris : Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin et Ivry, au Sud. Ivry demeure un groupe modèle pour la Ligue : fort investissement des délégués, fête, enthousiasme et solidarité.

Un mouvement associatif dynamique

La demande de jardins familiaux est forte et il faut en moyenne 2 à 3 ans d'attente pour se voir attribuer une parcelle, dont la taille en Ile de France est d'environ 250 m².

La grande majorité des jardins familiaux sont gérés par des associations, dont un grand nombre sont fédérées par la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer - Fédération Nationale des Jardins Familiaux. Cette fédération française est elle-même rattachée à la l'Office international du Coin de terre et des jardins familiaux.

D'autres organismes ou institutions sont susceptibles de gérer des jardins familiaux : les villes, les bailleurs sociaux, la SNCF (qui disposait de 20 000 jardins en 1993).

Les jardins de la solidarité

La pratique du jardinage permet de retrouver un ancrage au temps, aux saisons ; suivre l'évolution des plantations jusqu'à l'éclosion de fleurs ou la récolte de fruits et légumes est une activité très gratifiante qui favorise les échanges avec les autres. Pour toutes ces raisons, des associations ont mis en place ces dernières années des programmes permettant de favoriser la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes dites en difficulté en leur proposant la culture de jardins potagers ou ornementaux. Les expériences sont nombreuses et diverses. Certaines permettent l'embauche de chômeurs de longue durée ou d'allocataires du RMI en CES ou dans le cadre d'entreprises d'insertion ; ces salariés cultivent des fruits et légumes qui sont livrés chaque semaine dans des paniers à des particuliers abonnés à ce service.

D'autres expériences sont davantage ancrées dans la tradition des jardins familiaux et proposent à des ménages en difficultés économique et sociale la

culture d'un jardin potager, pour équilibrer les ressources alimentaires du foyer tout autant que pour assurer la reprise progressive d'activité et donc la réinsertion sociale.

Un phénomène européen

En 1926 est créé l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers qui regroupe actuellement 15 membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Suède et la Suisse. D'autres pays ont également connu un fort développement des jardins ouvriers: l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Egypte.

Le renouveau en Europe

Comme la France, certains pays connaissent un nouvel engouement pour les jardins familiaux. C'est le cas par exemple de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne et de la Suède qui mettent en avant le côté récréatif des jardins et leur importante fonction sociale. Espaces ouverts au public, ils sont intégrés dans les plans d'aménagement des villes, et bénéficient d'une véritable protection juridique.

Quelques dates repères

1952	Le terme de « jardins ouvriers » est abandonné et la Ligue du coin de Terre, tout en conservant son nom d'origine, devient la Fédération Nationale des Jardins Familiaux (FNJF)
1976	Loi reconnaissant aux jardins leur caractère d'équipement social, les protégeant en cas d'expropriation
1990	L'Office International acquiert un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.
1992	Charte Urbaine Européenne soulignant l'apport des jardins familiaux en termes d'environnement, d'aménagement, de logement et de loisirs
2006	La FNJF devient la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC)
2007	FNJFC, Société Nationale des Horticulteurs de France (SNHF) et Jardin du Cheminot créent le Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux

Chronologie	
1819	Apparition des premiers jardins en Angleterre.
1830	Apparition des premiers jardins en Allemagne.
1904	La Ligue fonde la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue.
1909	La Ligue est reconnue d'utilité publique.
1920	On dénombre 47 000 jardins ouvriers.
1921	La Ligue se constitue en Fédération Nationale des Jardins Ouvriers de France.
1926	A Luxembourg, fondation de l'Office International des Fédérations de Jardins Ouvriers issus de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers.
1928	Décès de l'Abbé Lemire

L'Histoire de la Ligue Française du Coin de Terre ne se narre pas en quelques pages tant celle-ci est riche!

Cette vénérable "Dame", sait pourtant demeurer alerte, résolue, dynamique, toujours apte à l'innovation, gardant le pied ferme et résolument tournée vers l'avenir : elle dure et perdurera...

En juin 1946, son Président Georges Picot déclarait : *"Dans le monde social nouveau que nous entendons édifier, le jardin ouvrier doit tenir une large place. Le travailleur n'a pas seulement droit à un minimum de salaire, à un logement convenable, il lui faut un minimum d'air, de soleil, d'espace. Il doit avoir la jouissance d'un coin de terre."*

Image aux traits forcés, aux connotations oratoires un rien IIIème République au début de laquelle la Ligue naquit?... Peut être, mais image réelle et méritée. En effet, la Ligue n'a eu de cesse que d'intervenir au mieux dans le cadre de vie de l'Homme. Vaste programme qui aurait pu tourner court, tant furent rapides les évolutions, les mutations même, de la société durant la fin du 19ème et du 20ème siècle.

Il n'en fut rien, car sachant accompagner l'Homme -donc l'Histoire- la Ligue du Coin de Terre a su s'adapter, se modifier, s'améliorer, rester en phase

continue avec les événements, avec l'Histoire de la vie sociale, notamment prolétarienne (appellation "jardins ouvriers" oblige).

Lors du centenaire en 1996, on remarque une véritable renaissance des jardins familiaux due à une nouvelle crise économique et à l'intérêt de cultiver ses propres légumes.

De plus, l'habitat urbain a besoin de s'approprier son cadre de vie. La Ligue du Coin de Terre, toujours novatrice, s'adapte encore aux circonstances. Elle promeut l'intégration des jardins qui présentent un caractère esthétique dans notre urbanisme, notre paysage, notre environnement, tout en participant au tissu associatif. **"Fédérer, créer, développer, réhabiliter, défendre, gérer, promouvoir, animer les jardins familiaux et collectifs"** tels sont les objectifs de la Ligue du Coin de Terre ainsi que le définit l'article 1 des nouveaux statuts du 25 mars 2006. C'est bien la preuve de la parfaite continuité de son action sociale ; ainsi définie, la L.F.C.T.F. présente sa volonté et sa capacité à évoluer dans un monde mouvant, où elle veut encore et toujours oeuvrer avec cet humanisme qui est le sien depuis sa création.



Ouvrier au jardin.

Ouvriers au jardin, France.

© Fédération Nationale des Jardins Familiaux
Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer

Nantes et ses jardins familiaux

De tous temps les jardins ouvriers ont fait partie du paysage nantais, récupération de délaissés de terrain, installations plus ou moins dans les règles sur sol d'autrui, construction de cabane de jardin des plus hétérogènes faites de matériaux de récupération, pour voir depuis les années 1980, une réelle évolution structurante de ces parcelles ou de nouvelles parcelles proposées par les municipalités successives

et gérées par le Service Espaces Verts et Environnement de la Ville. C'est en 1982, qu'un effort fut fait pour créer de nouveaux jardins : Les églantiers route de La Chapelle, finition des travaux de ceux de la Contrie, enfin derrière l'église St Georges Bd des Batignoles (SEVE Info N°121). Au gré des opportunités de terrains, cet effort n'a pas été relâché pour être aujourd'hui partie intégrante des projets urbains.

Précédemment sous la tutelle de l'Adjoint aux espaces verts ou de la Conseillère Municipale en charge des Parcs et Jardins, ou englobés dans les délégations, ce n'est qu'avec le dernier mandat qui vient de s'entamer qu'a été nommée Madame Florence Février, Conseillère Municipale en charge des jardins familiaux. Une prise de conscience de l'évolution d'une demande grandissante facteur de lien social et d'intégration.

Nantes compte aujourd'hui 17 sites de jardins familiaux regroupant près de 854 parcelles individuelles réparties sur l'ensemble du territoire. La diversité des jardins familiaux existant aujourd'hui, est le fruit de l'histoire des quartiers et des habitants qui les font vivre. Leur conception varie à la fois en taille et en architecture pour s'adapter à l'environnement et aux besoins du quartier.

Ainsi par exemple, les jardins du square Vertais sur l'île de Nantes comptent neuf parcelles insérées dans ce square très urbain ; le parc potager de la Fournilière quartier Zola, propose cent parcelles au cœur d'un site de quatre hectares qui offre une grande variété de loisirs en plein air.

A Nantes, les jardins familiaux dénommés aussi jardins à partager sont implantés au cœur des quartiers. Grâce à l'engagement des associations qui les animent, ils offrent aux habitants la possibilité de participer activement à la création du paysage, à la conservation du patrimoine vert et à la préservation de l'environnement.

Leur fonction constitue un levier concret à l'échelle du quartier traduisant la mise en oeuvre effective des grandes orientations municipales en terme de développement durable et de respect de l'environnement.

Situé à côté du gymnase de la Ripossière le Parc potager de la Crapaudine est un exemple nantais de réussite à la fois sociale, culturelle et environnementale, souvent animateurs des thématiques lors des traditionnelles Folies des Plantes, l'association gestionnaire et ses membres actifs font perdurer la tradition des Jardins familiaux.